

**Assemblée générale  
Conseil de sécurité**

Distr. générale  
25 janvier 2007  
Français  
Original : anglais

**Assemblée générale**  
**Soixante et unième session**  
Point 16 de l'ordre du jour  
**La situation en Afghanistan**

**Conseil de sécurité**  
**Soixante-deuxième année**

**Lettre datée du 25 janvier 2007, adressée  
au Secrétaire général par le Représentant permanent  
du Pakistan auprès de l'Organisation des Nations Unies**

En référence à la lettre en date du 9 janvier 2007 qui vous a été adressée par M. Rangin Dadfar Spanta, Ministre des affaires étrangères de la République islamique d'Afghanistan (A/61/695-S/2007/13, annexe), j'ai reçu ordre de mon gouvernement de porter ce qui suit à votre attention.

Le Pakistan apporte son entière coopération à l'armée afghane et aux forces de la coalition pour promouvoir la paix et la sécurité en Afghanistan. Cette coopération est également conforme aux intérêts vitaux du Pakistan. Les menaces qui pèsent sur la sécurité de l'Afghanistan sont multiples : seigneurs de guerre, criminels, mafia de la drogue et rivalités entre tribus, sans oublier la réapparition des Taliban. Comme il est indiqué dans le dernier rapport du Secrétaire général (A/61/326-S/2006/727), les principaux foyers d'insurrection taliban se situent à l'intérieur de l'Afghanistan.

Le Gouvernement afghan et d'autres parties ont insisté sur la nécessité d'empêcher la circulation transfrontalière des Taliban et d'autres activistes. Les 2 560 kilomètres de frontière entre l'Afghanistan et le Pakistan, qui traversent l'un des reliefs montagneux les plus escarpés du monde, avec des populations tribales installées de part et d'autre de la frontière, sont difficiles à contrôler.

Pour y parvenir, le Pakistan a pris des mesures importantes. Il a notamment déployé plus de 80 000 soldats, installé 938 postes militaires le long de sa frontière internationale avec l'Afghanistan et mené des opérations militaires directes contre des éléments situés dans des zones bordant l'Afghanistan qui se livraient à des activités de militantisme transfrontalier. Plus de 700 soldats et officiers des forces armées pakistanaises ont perdu la vie dans ces opérations.

Le Pakistan travaille également en étroite coopération et en coordination avec l'Afghanistan dans le cadre de la Commission tripartite qui est dirigée par des généraux d'armée de l'armée pakistanaise, de la Force internationale d'assistance à la sécurité de l'OTAN et de l'armée afghane. Un système d'échange de renseignements a également été mis en place afin de lutter contre le militantisme.



Toutefois, empêcher la circulation transfrontalière des activistes est une responsabilité qui incombe à la fois au Pakistan, à l'Afghanistan et aux forces de la coalition. Un effort adapté à l'ampleur du problème doit être consenti de l'autre côté de la frontière, où moins de 40 000 soldats sont déployés et où il n'existe qu'une centaine de postes militaires.

Au vu de ce qui précède, et en se basant sur sa propre évaluation de la situation en matière de sécurité, le Pakistan a demandé à ses forces armées d'étudier les modalités de la pose de mines et de l'érection d'une clôture de son côté de la frontière internationale avec l'Afghanistan. La plus grande prudence sera exercée, ce faisant, pour veiller à ce que les sites minés soient clairement marqués, et des points de passage seront ménagés pour permettre le passage des grandes familles et des tribus qui sont installées de part et d'autre de la frontière internationale. Nous sommes également en train d'élaborer des documents de voyage qui nous permettront d'empêcher le passage d'éléments indésirables.

Le Pakistan n'est pas partie à la Convention d'Ottawa et n'est donc pas lié par les dispositions qu'elle contient. Le Protocole II modifié à la Convention sur l'interdiction ou la limitation de l'emploi de certaines armes classiques, auquel le Pakistan est partie, autorise les États à faire usage de mines terrestres ou à prendre d'autres mesures afin de satisfaire leurs besoins légitimes en matière de sécurité tout en tenant compte de considérations d'ordre humanitaire.

Selon les résultats de l'enquête initiale que nous avons menée, le Pakistan aurait besoin d'ériger une clôture ou de miner une petite portion de la frontière afin de faire en sorte que les militants ne puissent plus emprunter les chemins difficiles d'accès qu'ils utilisent pour franchir la frontière dans les deux sens. L'étude des modalités d'action et leur application ultérieure prendront du temps. Dans l'intervalle, mon gouvernement restera disposé à revoir sa position si d'autres moyens de contrôler la frontière, qui seraient préférables à la pose de mines, se présentaient.

À l'heure actuelle, chaque jour plus de 40 000 personnes et 14 000 véhicules franchissent la frontière dans les deux sens en empruntant les 22 routes sur lesquelles nous avons des postes frontière. Le Pakistan prévoit de réglementer progressivement le passage de la frontière internationale, tout en respectant le droit de passage traditionnellement accordé à la population tribale installée de part et d'autre de la frontière. Nous comptons sur la coopération du Gouvernement afghan pour nous aider à assurer une meilleure régulation. L'absence de contrôle du trafic n'est dans l'intérêt d'aucun de nos deux pays. Dans ce contexte, nous prenons note avec préoccupation de la réaction négative de l'Afghanistan à la récente mise en place par le Pakistan d'un système de contrôle biométrique à l'un des principaux postes frontière.

Le problème de l'activisme transfrontalier est étroitement lié à la présence au Pakistan de plus de 3 millions de réfugiés afghans. Nous abritons ces réfugiés depuis 1979. Deux millions d'entre eux sont hébergés dans des camps, dont certains sont situés à proximité de la frontière internationale. Plus d'un million de réfugiés afghans vivent également dans les centres urbains de la province frontalière du nord-ouest et du Baluchistan. Les Taliban sont capables de se mêler à ces réfugiés, et sont ainsi plus difficiles à repérer. Nous souhaiterions que tous les réfugiés afghans soient rapatriés en Afghanistan le plus rapidement possible. Nous comptons sur l'aide de la communauté internationale et sur la coopération du Gouvernement

afghan pour que certains des camps situés à proximité de la frontière soient immédiatement réinstallés à l'intérieur de l'Afghanistan. Ces camps ont souvent été accusés de servir d'abri à des éléments indésirables et à des Taliban.

Le Pakistan continuera d'apporter sa coopération à la promotion de la paix et de la stabilité en Afghanistan et au combat contre le terrorisme sous toutes ses formes. Nous avons l'espoir que le Gouvernement afghan et les autres parties concernées assumeront la responsabilité qui leur incombe de s'attaquer aux multiples menaces internes qui pèsent sur la sécurité de l'Afghanistan.

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre comme document de l'Assemblée générale et du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur,  
Représentant permanent  
(*Signé*) Munir **Akram**

---